



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Bureau du 23 juillet 2018

DELIBERATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Travaux de rénovation du COSEC de Pietranera – Modification du plan de financement

L'an deux mille dix-huit, le 23 juillet à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVAVI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Louis POZZO DI BORGO, Françoise VESPERINI, Serena BATTESTINI.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Louis MILANI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180723-BUR-AG-18-054-
DE
Date de réception préfecture : 25/07/2018

OBJET : Travaux de rénovation du COSEC de Pietranera – Modification du plan de financement

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de Mr Jean Michel Savelli en qualité de 11^{ème} vice-président et de Mr Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12^{ème} vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu la délibération du bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 8 janvier 2018 approuvant la participation à l'appel à projets « efficacité énergétique des bâtiments 2017 » lancé dans le cadre du PRODEME ;

Considérant la compétence de la CAB en matière de politique sportive ;

Considérant la volonté de la CAB de développer sa politique sportive ;

Considérant le Programme Pluriannuel d'Investissement 2017-2021 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant les rapports d'audit énergétiques des bâtiments communautaires établis par le cabinet AD 3e Conseil ;

Considérant le programme de rénovation énergétique des bâtiments de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de procéder aux travaux de rénovation du COSEC de Pietranera ;

Considérant le contrat d'agglomération 2018 en date du 21 novembre 2017 ;

Vu la validation du programme de travaux en bureau du 11 juin 2018 ;

Vu la décision du bureau du 18 juin 2018, validant le plan de financement du projet de rénovation du COSEC de Pietranera décomposé en deux tranches fonctionnelles dont une dédiée à la rénovation énergétique ;

Considérant que le financement des travaux de rénovation énergétique est soumis à l'obligation de labélisation « BBC rénovation » du bâtiment ;

Considérant que les premières études techniques ont démontré que la démarche de certification énergétique ne pourra pas être concluante au regard des contraintes techniques et de la structure du corps du bâti du COSEC ;

Bureau du 23 juillet 2018

OBJET : Travaux de rénovation du COSEC de Pietranera – Modification du plan de financement

Considérant que le financement de la tranche fonctionnelle relative à la rénovation énergétique ne pourra être obtenu, il est nécessaire de modifier le programme de travaux et le plan de financement du projet de rénovation du COSEC de Pietranera ;

Vu le rapport du Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

Le nouveau programme de travaux et le plan de financement associé du projet de rénovation du COSEC de Pietranera comme suit :

DEPENSES EN € HT **195 000,00**

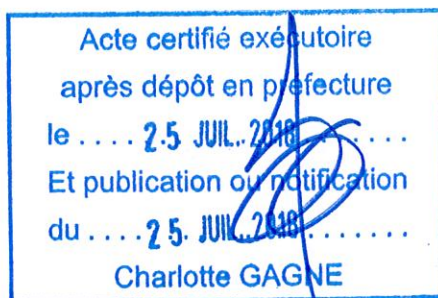
RECETTES EN € HT

Collectivité de Corse (Dotation Quinquennale 2015-2019)	40%	78 000,00
Collectivité de Corse (Contrat d'agglomération 2018)	14,77%	28 800,00
EDF	1,026%	2 000,00
Communauté d'Agglomération de Bastia (Autofinancement)	44,204%	86 200,00

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités de demande de subventions et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.